

Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion / Budget Camping exercice 2021

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif du Budget Camping, établi pour l'exercice 2021, après présentation du compte de gestion établi par le comptable public, dont les résultats sont concordants et repris dans le tableau ci-dessous :

Exécution du Budget Camping 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 946,72 €	8 616,31 €
Recettes	72 654,14 €	22 394,52 €
Résultat exercice	19 707,42 €	13 778,21 €
Résultat reporté	20 028,25 €	- 10 585,57 €
Résultat cumulé	39 735,67 €	3 192,64 €

Le conseil municipal, après délibération,

- ADOPTE, sous la présidence de _____, le Maire s'étant retiré, le compte administratif du Budget Camping pour l'exercice 2021, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus
- CONSTATE la concordance du compte administratif du Budget Camping avec le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2021
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Camping pour l'exercice 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

Budget Camping / Affectation du résultat exercice 2021

Après avoir entendu, lors de cette séance, le compte administratif du Budget Camping de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	20 028,25 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 10 585,57 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice	13 778,21 €
Solde d'exécution cumulé	3 192,64 €

RESTES A REALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Solde	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé	3 192,64 €
Rappel du solde des RAR	0 €
Total	0 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	19 707,42 €
Résultat antérieur	20 028,25 €
Total avant affectation	39 735,67 €

Le conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

1) Affectation article 1068 (financement de la section d'investissement)	0 €
---	-----

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2022)	39 735,67 €
---	-------------

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2022)	3 192,64 €
---	------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:	
Adoptée à la majorité	:	
Abstention	:	
Contre	:	

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard